

En octobre 1990, le premier ministre avait promis de réévaluer au bout d'un an les effets de la TPS sur les imprimés et d'en mesurer l'impact. Le moment est venu de procéder à cet examen. Il est temps d'en revenir au bon vieux taux de taxe nul sur la lecture au Canada.

[Français]

A propos, nous fêterons bientôt le deuxième anniversaire de cette promesse du premier ministre, promesse qui avait convaincu le sénateur Solange Chaput-Rolland de voter, malgré tous ses scrupules, contre l'amendement libéral qui aurait exempté le livre de la TPS. Le 30 octobre 1990, le sénateur Solange Chaput-Rolland s'engageait solennellement à rappeler sa promesse à son premier ministre, et je la cite:

J'en prends l'engagement devant mes collègues sénateurs . . .

Alors, avec les pétitionnaires déjà mentionnés, les collègues sénateurs attendent toujours.

• (2100)

[Traduction]

## DÉPÔT DE RÉPONSES À DES QUESTIONS AU FEUILLETON

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES—LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement)** dépose la réponse à la question n° 34 inscrite au *Feuilleton*—par le sénateur Kenny.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—LES MINISTÈRES REPRÉSENTÉS À TERRE-NEUVE

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement)** dépose la réponse à la question n° 61 inscrite au *Feuilleton*—par le sénateur Marshall.

L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES—L'ACTIVITÉ DE LOBBYING DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement)** dépose la réponse à la question n° 69 inscrite au *Feuilleton*—par le sénateur Marshall.

PORTÉS DISPARUS

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement)** dépose la réponse à la question n° 70 inscrite au *Feuilleton*—par le sénateur Marshall.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT—LA BROCHURE «LES SYMBOLES CANADIENS—LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES IMPRIMÉS ET VENDUS DE LA BROCHURE «LES SYMBOLES CANADIENS»

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement)** dépose la réponse à la question n° 71 inscrite au *Feuilleton*—par le sénateur Marshall.

## ORDRE DU JOUR

### LA CONSTITUTION

LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE—MOTION PORTANT APPROBATION DU MESSAGE DES COMMUNES—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton,

Que, conformément à la *Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada*, le Sénat convienne avec la Chambre des communes d'approuver le texte suivant de la question référendaire:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

oui non»

et,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

**L'honorable Dalia Wood:** Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la question référendaire. Je tiens à dire tout de suite que cela m'encourage de voir que le dossier constitutionnel sera peut-être bientôt clos. La population rendra son jugement le 26 octobre dans le cadre d'un référendum national et peu de temps après au cours d'élections.

L'accord intervenu à Charlottetown le 28 août dernier, dont nous sommes saisis aujourd'hui, semble satisfaire à bien des principes libéraux traditionnels. Tous les partis politiques ont été appelés à jouer un rôle constructif. Les opinions des Canadiens ont été examinées par des comités parlementaires et des conférences constitutionnelles. Et, surtout, les Canadiens auront l'occasion de se prononcer lors d'un référendum.

Notre chef, Jean Chrétien, réclame depuis un certain temps déjà que tous les Canadiens de plus de 18 ans puissent s'exprimer dans le cadre d'un référendum. Je me réjouis de constater que le gouvernement a enfin trouvé le courage de suivre le conseil du Parti libéral.

Le Parti libéral insiste aussi pour que tout accord reflète l'engagement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'égard de la dualité linguistique. Cet accord doit reconnaître que l'association français-anglais existe dans tout le pays. Le français ne doit pas être limité au Québec pas plus que l'anglais ne doit être limité au reste du Canada.

Nous avons aussi demandé que soit reconnu le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Cette reconnaissance fera du Canada un pays où règnent la tolérance et le respect. Elle marquera une renaissance pour les peuples autochtones et brisera éventuellement le cercle vicieux de la pauvreté et de la dépendance.

Honorables sénateurs, cet accord constitue un pas important dans la bonne direction—mais cet accord n'est pas parfait. Il s'agit d'une solution de compromis présentant de nombreuses lacunes. Je tiens à vous saisir aujourd'hui de plusieurs problèmes spécifiques que pose cet accord à mon avis.

Tout d'abord, aux termes de cet accord, les droits que la Charte garantit aux minorités et aux individus seront menacés par la clause conférant au Québec le statut de société distincte. C'est mon parti qui a mis la Charte là pour protéger les individus et les minorités contre la tyrannie de la majorité. On ne peut pas plus permettre que la majorité francophone du Québec NE supprime les droits de la minorité anglophone que la